

ACQUIS ET DEFIS DU PROGRAMME D'ACTION DU CAIRE

Atelier : MIGRATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT

Coordinatrices : Pascale MAQUESTIAU – Le Monde selon les femmes

Luz GARCIA – Revue PANORAMICA

Sifa MPUNGU – Le monde selon les femmes

Le programme d'action du Caire adopté à la Conférence Internationale des Nations Unies sur la Population et le Développement en 1994, a marqué une avancée certaine au niveau international, bien que le thème des migrations laisse un goût d'inachevé.

Une certaine réticence des gouvernements à discuter des migrations internationales est apparue comme dans beaucoup d'autres conférences.

Il est aussi à signaler que l'aspect genre n'a pas été pris en compte dans la problématique des migrations internationales alors que celles-ci ont un impact majeur sur les relations de genre et la vie des femmes.

Des résolutions ont été prises, mais quels sont les résultats dix ans après ?

Quels défis pour la prochaine décennie ?

L'atelier propose de partir de trois regards venant d'horizons différents (Belgique, Union Européenne, société civile) sur les avancées du Caire :

1. Les apports de la Conférence du Caire sur les migrations :

Dans son plan d'action le chapitre X est consacré aux migrations, avec comme points principaux,

- les migrations internationales et développement,
- migrants en situation régulière,
- migrants en situation irrégulière et
- réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées.

Notre travail sera basé essentiellement sur une partie du chapitre qui porte sur **les migrations internationales et développement dont les principaux objectifs** se résument comme suit :

« - Etudier des causes profondes des migrations, surtout celles liées à la pauvreté.

- Favoriser la réinsertion des migrant(e)s qui regagnent leur pays d'origine.

- Instaurer une coopération et un dialogue plus poussés entre les pays d'origine et les pays d'accueil afin de tirer le meilleur parti possible des courants migratoires pour les intéressés et de faire en sorte que les migrations aient autant que possible des incidences favorables sur le développement tant des pays d'origine que des pays d'accueil. »¹

Quelques mesures ont été proposées, cependant on peut constater que: « Les gouvernements ne se sont pas beaucoup engagés sur le contenu, et parallèlement, les déséquilibres économiques, la pauvreté, la détérioration de l'environnement, conjugués par l'absence de paix, de sécurité, et à la violation des droits humains ainsi qu'au développement inégal des institutions judiciaires et démocratiques, influencent les migrations internationales »²

2. Les intentions et recommandations de la coopération nationale et internationale :

En 2000, *les notes stratégiques de la coopération belge* avaient intégré le regard sur les migrations de la manière suivante :

« Les migrants partenaires et acteurs de développement incontournables : la Belgique entend intégrer les migrants des pays en développement de manière positive dans la coopération. En concertation avec les organisations de migrants existantes, on examinera quel rôle les migrants peuvent et veulent jouer sur la mise sur pied de relations de développement avec les pays d'origine. En outre, on s'efforcera d'impliquer la connaissance du terrain et l'expertise des étrangers sur la mise sur pied et l'évaluation de notre politique de développement vis-à-vis de leur pays d'origine ». Il y a cependant des obstacles au rôle d'acteur du migrant dans la coopération au développement, dans la société d'accueil : la législation qui ne permet pas au migrant d'être un citoyen à part entière, ainsi que les stéréotypes et les préjugés.

¹ Nations Unies, CIPD, « Programme d'action » - adopté à la conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 Septembre 1994, p.104.

² Lassonde Louise, *les défis de la démographie*, La Découverte, Paris, 1996.

En ce qui concerne **l'Union européenne**, lors d'une communication de la commission au conseil et au parlement européen, Bruxelles décembre 2002)³, Elle a marqué son intention d'œuvrer au développement des capacités de gestion des migrations tant de l'UE que des pays d'origine, et en même temps de s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires. Plusieurs politiques et actions sont mises en œuvre dans l'esprit du programme d'action du Caire, notamment les politiques concernant l'asile, l'intégration, l'insertion, l'assistance aux pays tiers directement liés à la gestion des migrations ; et concernant l'aide humanitaire dans des pays touchés par des crises chroniques comme celle des réfugiés, elle estime qu'il est important d'établir un lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement. L'analyse de l'UE relève des points pertinents, mais les conclusions ont tendance à se focaliser sur les politiques de retour et de contrôle en mettant l'accent sur des mesures répressives et punitives à court terme, laissant plus floue le lien important qu'il y a avec l'aide au développement.

Quelques recommandations ont été faites par des pays latino américains lors de la concertation avec l'Union européenne en mai 2003 soulignant que « *la migration est une des priorités du débat politique du présent siècle...A moyen et long terme, l'émigration sera un facteur prioritaire lorsqu'il s'agira d'approuver les programmes de coopération...* ». Cette conférence a demandé officiellement à l'Union Européenne de formuler une politique commune répondant de façon appropriée et globale à la migration et surtout à la migration illégale. Ils ont aussi condamné toute forme de violation des droits du travail des émigrés : « *nous estimons que l'ampleur du problème migratoire requiert des mesures qui s'attaquent aux causes du mal et ne se contentent pas uniquement de les juguler.* »⁴

3. Les initiatives concernant la sensibilisation aux migrations dans le secteur d'éducation au développement et la recherche:

au niveau gouvernemental belge : la campagne « Annoncer la couleur » prend parti à travers des campagnes éducatives, des formations et des outils pédagogiques en coordination avec des structures régionales.

au niveau ongs : une plate-forme migration est coordonnée par le CNCD pour la réalisation d'un plaidoyer ; des formations à l'interculturelle sont proposées par différentes ongs et associations permettant de développer une conscience de citoyen/ne du monde. D'autres initiatives plus ponctuelles sur des recherches ou des supports d'animation apportent une participation des migrant(e)s comme acteurs/trices de développement durable avec un partenariat (ex : femmes caméléon).

Des projets de coopération non gouvernementaux ont travaillé sur la sensibilisation dans leur pays d'origine de la migration. (le passeport de la voyageuse)

La migration féminine va de paire avec la féminisation de la pauvreté, et l'approche de genre apparaît donc comme une dimension incontournable pour analyser les programmes d'actions des différents niveaux d'intervention. Celle-ci est en lien avec des thèmes plus spécifiques, la situation des migrations économiques, les réfugié(e)s, les migrations et le sida, la traite des êtres humains. L'impact de migrations chez les femmes et leur santé pourrait être une porte d'entrée de l'analyse.

Différentes universités travaillent également le thème des migrations.

Notre atelier proposera un regard croisé Sud - Nord avec des apports des différentes initiatives mises en place par les structures citées.

³ Commission des communautés européennes, « communication de la commission au conseil et au parlement européen », COM(2002)703 final, Bruxelles, le 3.12.2002

⁴ Garcia Luz, *Panoramica*, N 16, Bruxelles, Septembre- octobre 2003